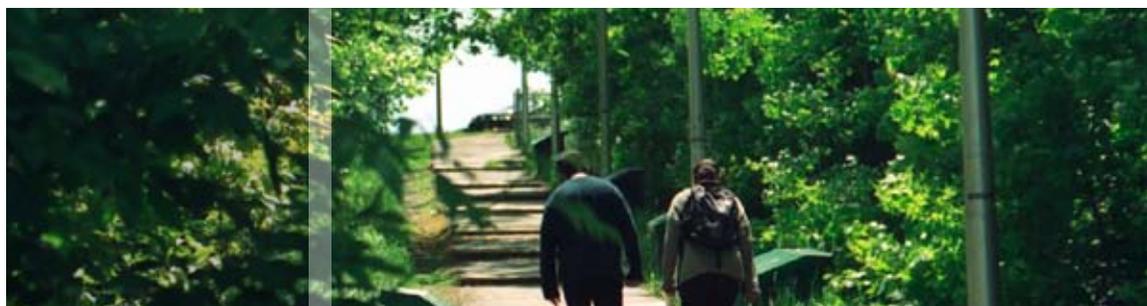


Mémoire de l'Université de Montréal

Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal



AVRIL 2008

Mémoire de l'Université de Montréal

Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

Avant-propos¹

La présence du campus de l'Université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal marque de façon exceptionnelle le territoire montréalais puisqu'il constitue l'un des points de repère visuel et identitaire les plus importants de la région métropolitaine. La tour du Pavillon Roger-Gaudry, qui est la pièce maîtresse de l'édifice principal conçu par Ernest Cormier dans la première moitié du siècle passé, demeure l'un des phares de Montréal, visible des kilomètres à la ronde.

Lorsque nous parcourons l'île de Montréal du nord au sud, la montagne et notre université apparaissent ainsi imbriquées l'une dans l'autre, et cela, à tel point que notre campus est aujourd'hui intégré à l'écosystème même du mont Royal, et en est partie prenante.

Partant de cette prémisse, notre institution est fière des efforts importants qu'elle a déjà consentis afin de protéger et de mettre en valeur ce joyau historique et naturel, et affirme sans réserve qu'elle souhaite continuer à travailler de façon à ce que le nécessaire développement de notre université se fasse de façon respectueuse de son environnement et dans l'esprit du développement durable. C'est pourquoi nous avons activement collaboré aux travaux de la Table de concertation du Mont-Royal, mise sur pied en 2004 à l'initiative de la Ville de Montréal. C'est aussi pourquoi nous avons récemment accepté de nous joindre au Pacte patrimonial du Mont-Royal.

Par le présent mémoire, nous souhaitons rappeler brièvement l'histoire qui nous lie au mont Royal et mettre en perspective les efforts consentis afin d'en assurer la protection et la mise en valeur. Nous souhaitons finalement souligner nos initiatives passées et futures dans ce domaine.

¹ Ce mémoire reflète la vision de la direction de l'Université de Montréal. Les propos n'engagent pas les deux écoles affiliées de l'UdeM, soit HEC Montréal et l'École Polytechnique de Montréal.

Une université à flanc de montagne

Fondée en 1878, l'UdeM, avec ses deux écoles affiliées, est aujourd'hui la plus importante université au Québec et la deuxième au Canada. Elle accueille cinquante-cinq mille étudiants, emploie dix mille personnes et décerne près de dix mille diplômes chaque année à tous les cycles d'études. Bien que nos centres de recherche et de formation soient répartis dans toute la région de Montréal, la très vaste majorité de nos activités sont concentrées sur notre campus principal, situé sur le flanc nord du mont Royal. Depuis l'inauguration du Pavillon Roger-Gaudry en 1943, c'est trente-sept immeubles, pavillons de recherche et d'enseignement, édifices administratifs et résidences étudiantes qui ont été acquis ou bâtis.

Il est intéressant de rappeler qu'en occupant ce lieu qu'on lui avait réservé en 1920, l'UdeM s'est trouvée à améliorer le cadre naturel du mont Royal puisque ce site était à l'époque une carrière désaffectée.

Par ailleurs, on doit également rappeler que la Ville de Montréal avait déjà envisagé un scénario de lotissement du flanc nord de la montagne en vue de développements résidentiels. L'arrivée de l'UdeM aura donc eu comme conséquence de protéger jusqu'à nos jours plusieurs boisés, dont deux noyaux primaires, et de vastes espaces verts, qui constituent aujourd'hui près de soixante pour cent de la superficie du campus. À cela, il faut ajouter que l'aménagement du campus aura également permis de pérenniser l'accès public à la montagne, si bien qu'aujourd'hui, notre université joue un rôle intégrateur entre la montagne et la ville.

Une université et une montagne en pleine évolution

En mai 2002, la consultation publique sur l'avenir du mont Royal menée par la Commission des biens culturels du Québec avait donné la possibilité à l'UdeM de faire valoir les efforts qu'elle déployait pour concilier la protection du milieu naturel et le développement de son campus. Ces efforts avaient d'ailleurs été au cœur même de l'élaboration du Plan directeur des espaces de 1995, qui visait précisément à déterminer le potentiel de développement du campus sur son site actuel. Rappelons que l'adoption de ce plan avait été accompagnée de la signature, en 1996, d'un accord-cadre avec la Ville de Montréal.

Aujourd'hui, alors que le Plan directeur de 1995 est en voie d'être pleinement complété, l'Université en prépare un nouveau. Fruit d'un vaste exercice de consultation de la communauté universitaire qui aura duré plus d'un an, et qui visait autant à dégager un consensus commun qu'à trouver des solutions rassembleuses, le plan chemine présentement au sein des différentes instances de l'Université et sera rendu public d'ici l'été 2008. Ce nouveau plan directeur des espaces vise deux objectifs, soit de répondre aux besoins d'espaces, évalués à près de 70 000 m² nets, et de s'attaquer à la désuétude de notre parc immobilier.

Si l'importance de nos ambitions académiques concorde avec celle des aspirations de la Ville de Montréal, telles qu'exprimées dans sa stratégie de développement Imaginer – Réaliser Montréal 2025, et celles du gouvernement du Québec, telles qu'exprimées dans sa stratégie du Nouvel espace économique pour le Québec, il n'en demeure pas moins que nos ambitions se traduiront par de nouveaux besoins en espace, ce qui nous interpelle par rapport à la capacité du mont Royal de recevoir de nouveaux projets immobiliers.

C'est pour répondre à cette préoccupation que nous envisageons aujourd'hui d'étendre notre campus sur le site de l'ancienne gare de triage d'Outremont. Ce projet, dont les grandes lignes ont pu être exposées dans le cadre des consultations publiques menées par l'OCPM, consisterait sommairement à extraire un bloc cohérent d'unités du site de la montagne pour le réinstaller sur le site Outremont. À notre sens, il s'agit de l'unique et seule façon de répondre adéquatement aux besoins criants d'espaces de notre université sans rompre l'équilibre qui prévaut entre notre présence sur la montagne et la protection de son patrimoine et de son cadre naturel.

Sans entrer dans les détails du projet, toujours en planification, il est important de rappeler que le développement du site Outremont ne signifierait pas le maintien du statu quo au site de la montagne, au contraire. En effet, nous envisageons de mettre à niveau notre site historique. Ces travaux sont impératifs lorsque l'on considère l'état de notre parc immobilier et le fait que nos plus vieux pavillons, dont plusieurs ont une grande valeur patrimoniale, sont affectés par un entretien différé découlant du sous-financement universitaire tandis que d'autres ne permettent pas de répondre adéquatement aux exigences de la recherche universitaire et des pratiques pédagogiques actuelles, n'ayant pas été conçus à cette fin.

Il faut ajouter à cela que nous envisageons toujours de réaliser une partie des constructions ou aménagements prévus au Plan directeur des espaces de 1995, par exemple la construction d'un pavillon étudiant comme vecteur d'animation de la vie communautaire, sur la partie ouest du garage Louis-Colin. Ces projets, est-il nécessaire de le mentionner, se feraient dans le plus grand respect de nos engagements et de la réglementation en vigueur.

Finalement, on pense à des projets de requalification de nos espaces publics et naturels notamment par la réduction du nombre de places de stationnement. Ces projets ont été les parents pauvres de nos immobilisations ces dernières années, faute de financement. À cet égard, toute intervention se ferait dans le dessein de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel, d'embellir le campus et d'en améliorer l'accessibilité, la convivialité et le prestige.

En résumé, il faut bien prendre conscience que le flanc de montagne que nous occupons ne restera pas figé dans le temps. Au contraire, nous souhaitons le faire évoluer et nous y travaillons dans le respect du patrimoine bâti et paysager, de même que des milieux naturels.

En contrepartie, nous espérons sincèrement que le consensus que nous avons développé autour de la Table de concertation du Mont-Royal sur l'importance de ce territoire ne se traduira pas par une complexité bureaucratique insurmontable, notamment en ce qui a trait aux règles d'urbanisme. À cet égard, nous souhaitons l'harmonisation la plus complète possible des procédures qui impliquent les arrondissements, la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Finalement, les engagements que nous prenons envers le mont Royal généreront forcément des coûts additionnels pour notre institution, en matière tant d'immobilisation que de budget de fonctionnement. L'UdeM espère ainsi recevoir une forme de soutien financier ou une collaboration en termes de services pour l'entretien des vastes étendues boisées, accessibles à l'ensemble des Montréalais. Par ailleurs, nous souhaitons souligner que le calcul de la base budgétaire que reçoit l'UdeM ne tient aucunement compte du fait que notre campus occupe un arrondissement historique et patrimonial, ce qui nous a amené à faire un entretien différé de nos installations. L'ouverture de l'Entente de développement culturel signée entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, afin que les grandes institutions publiques du mont Royal puissent avoir accès à ces ressources financières, offrirait une piste de solution

Une université qui s'engage et contribue à la mise en valeur et à la protection du mont Royal

En adhérant au Pacte patrimonial du Mont-Royal², l'UdeM a voulu affirmer sa volonté d'agir sur sa propriété en tout respect pour les objectifs de protection et de mise en valeur de la montagne.

En plus de cet engagement, l'Université a contribué, et continue à le faire de multiples façons, à la mise en valeur et à la protection du mont Royal. Institutionnellement, on pense notamment aux plantations d'arbres qui ont été réalisées depuis les dernières années, et qui ont permis d'ajouter des centaines d'arbres qui contribuent aujourd'hui à rehausser la valeur écologique de la montagne.

On pense également au Fonds vert, lancé en janvier 2008, et financé à parité par la communauté universitaire et l'UdeM. Entièrement voué aux projets environnementaux, ce fonds contribuera notamment à l'amélioration du cadre naturel du mont Royal, par exemple par la réalisation de projets de compostage et de reboisement. Ce fonds pourrait même contribuer à l'enrichissement de l'écosystème du mont Royal puisqu'il est question de financer un projet qui viserait la réintroduction d'espèces comme la grenouille des bois en recréant des conditions propices à sa survie, ce qui passe principalement par la restauration du système hydrique de la montagne, aujourd'hui presque inexistant.

Outre sa contribution institutionnelle, l'UdeM contribue à la mise en valeur et à la protection du mont Royal par l'expertise que développent ses chercheurs. À titre d'exemple, on pense :

- » à la Faculté de l'aménagement et ses quatre écoles d'architecture, d'architecture du paysage, de design industriel et d'urbanisme, et à ses chaires de recherche. Par ses activités d'enseignement et de recherche, cette faculté a contribué à nous faire prendre conscience de l'importance que constitue la présence d'une montagne en milieu urbain. D'ailleurs, plusieurs de ses étudiants, professeurs, chercheurs et chargés de cours travaillent activement à des projets directement ou indirectement reliés au mont Royal;
- » au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences qui a largement contribué aux études récentes portant sur la réduction de superficie boisée et la prolifération des îlots de

2 L'information contenue dans le Projet de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal concernant le pacte patrimonial est inexacte. Nous souhaitons que cette information soit corrigée en fonction des documents officiels.

chaleur dans la région métropolitaine, études auxquelles fait écho le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;

- » au Département de sciences biologiques qui a été mis à contribution, en menant notamment une étude approfondie des communautés végétales que l'on retrouve sur la montagne. Cette étude a conduit à l'établissement d'une base de données qui permet de suivre leur transformation.

L'UdeM a également su développer, au fil du temps, des relations fructueuses avec les groupes associatifs, dont les Amis de la montagne, qui se sont soldées par une sensibilité accrue et réciproque, de même que par la réalisation de projets concrets, par exemple des plantations d'arbres.

Finalement, on retrouve également la contribution de notre institution dans son appui aux initiatives personnelles des membres de la communauté universitaire. Mentionnons un exemple parmi d'autres : l'aménagement, au sommet de la tour du pavillon Roger-Gaudry, d'un condo destiné... à favoriser la reproduction d'un couple de faucons pèlerins. Ce projet a été initié par une employée qui, voyant ce couple rôder dans les parages, a pris l'initiative de se renseigner sur les conditions optimales de reproduction et de nous proposer un projet, aujourd'hui réalisé grâce à la collaboration de notre équipe de la Direction des immeubles.

Ces exemples de contribution, il va sans dire, sont appelés à se multiplier dans un avenir rapproché. Car s'il est un engagement formel que l'UdeM souhaite réaffirmer, c'est celui d'accentuer le rôle intégrateur que joue notre campus entre la montagne et la ville.

Conclusion

Lorsque l'on s'arrête à observer notre environnement, on réalise qu'il est en constante mutation et ne cesse d'évoluer. Cela est valable pour les milieux urbains comme pour les écosystèmes. L'exercice dans lequel nous sommes engagés pour la protection et la mise en valeur du mont Royal ne fait pas fi de cette réalité. Il s'agit au contraire de prendre aujourd'hui conscience de l'équilibre qui prévaut dans l'écosystème particulier de cette montagne urbaine, et de s'assurer que son évolution soit respectueuse de son patrimoine et de ses milieux naturels. Ainsi, parce qu'elle est aujourd'hui intégrée à l'écosystème même du mont Royal, l'Université de Montréal s'engage à ce que son développement contribue à sa mise en valeur et à sa protection.